



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES
du jeudi 7 novembre 2013 à 18h00**

L'an deux mil treize, le jeudi sept novembre à 18 h 00, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Saint-Ay, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

Présents : MM. Gudin, Derouck, Mme Langlois, MM. Dubois, Durand, Laubret, Bouland, Faugouin (suppléant de M. Lemaire), Mme Manchec, MM. Guérin, Rouxel, Mmes Vignelles, M. Guibert (suppléant de M. Brechenmacher), Mme Martin, MM. Migeon, Rabier, Simonnet, Langer, M. Vivet (suppléant de M. Le Gallo), Pommier, Mmes Maignant, Quéré, MM. Cuillerier, Lebrun, Richard.

Secrétaire de séance : M. Derouck

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Philippe Hurault et de Monsieur Guillaume Girard.

Le procès verbal de la séance du 19 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

1) Cheminements doux : point sur les modalités de transfert.

Madame le Président a dressé un état des opérations de transfert pour les cheminements doux d'ores et déjà réalisées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à signer, en temps voulu, les procès-verbaux de mise à disposition de ces cheminements entre les communes concernées et la Communauté de Communes du Val des Mauves.

2) Signature de conventions de prêt pour l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à signer les conventions de prêt relatives à la réalisation des travaux sur l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets.

3) Budget Principal : Approbation de la Décision Modificative n°2.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé la décision modificative n°2 sur le Budget Principal de la Communauté de Communes du Val des Mauves, portant notamment sur le versement d'une action au titre de la Société Publique Locale et de prévoir une enveloppe prévisionnelle en vue du fonds de concours pour la Commune de Rozières-en-Beauce, d'une part de décrire les premières opérations de transfert liées à l'aménagement de cheminements cyclables sur les Communes de Saint-Ay et de Meung-sur-Loire, d'autre part.

4) Budget annexe Extension de la Zone d'Activités des Pierrelets : Approbation de la Décision Modificative n°1.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé la décision modificative n°1 sur le Budget annexe de l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets, afin de procéder aux ajustements nécessaires liés au lancement des travaux et à l'emprunt afférent.

5) Extension de la Zone d'Activités des Pierrelets :

- point sur les installations d'entreprises ;
- point sur les dations ;
- lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement.

Madame le Président a informé le Conseil Communautaire de l'avancée du projet d'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets, notamment sur les implantations d'entreprises et les négociations relatives aux dations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire donne délégation à Madame le Président pour effectuer les formalités nécessaires à la vente des parcelles, et signer les promesses en temps voulu.

Madame le Président a également indiqué que le dossier de consultation liée aux travaux d'aménagement de la Zone est en cours de finalisation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire donné délégation à Madame le Président pour lancer la consultation liée aux travaux d'aménagement.

6) Reversements de fiscalité pour 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a donné délégation à Madame le Président pour effectuer les reversements complémentaires qui s'avèreront nécessaires au vu de l'état des taxes perçues sur le Parc Synergie, pour l'ensemble de l'année 2013, et compte tenu des inscriptions budgétaires.

7) Désignation de représentants de la Communauté de Communes du Val des Mauves au Conseil d'Administration du Collège Gaston Couté et du Collège de Saint-Ay.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a désigné un représentant titulaire, Mme Vignelles, et un représentant suppléant, M. Rouxel, au sein du Conseil d'Administration du Collège de Saint-Ay, ainsi qu'un représentant titulaire, M. Gudin, et un représentant suppléant, Mme Manchec, au sein de celui du Collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire

8) Désignation de deux représentants de la Communauté de Communes du Val des Mauves au S.M.I.R.T.O.M. et d'un représentant au Syndicat Mixte du Bassin de l'Ardoux.

Consécutivement au décès de Monsieur Hurault, délégué suppléant pour la commune de Rozières-en-Beauce au sein du S.M.I.R.T.O.M., le Conseil Communautaire a désigné Mme Auger pour le remplacer.

Suite au décès de Monsieur Girard, le Conseil Communautaire a désigné M. Vivet pour le remplacer en tant que délégué suppléant au sein du S.M.I.R.T.O.M. et délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ardoux.

9) Personnel communautaire : vote des taux d'avancement de grade.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a fixé à 100 % de l'effectif le taux pour l'avancement de grade du personnel des Relais d'Assistantes Maternelles, conformément à la réglementation en vigueur.

10) Point sur le S.P.A.N.C.

Monsieur le Vice-Président en charge du SPANC a informé le Conseil Communautaire des dernières opérations effectuées par la SAUR dans le cadre des diagnostics, et reprécisé les règles de subventionnement émises par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

11) Point sur l'étude économique initiée par le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce.

Madame le Président a dressé un compte-rendu de la première réunion qui a eu lieu le 6 novembre avec les membres du Bureau et la Commission Economie en ce qui concerne le lancement de l'étude économique à l'échelle du Pays.

12) Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire.

L'Assemblée a pris acte du compte rendu des décisions prises dans les domaines délégués, depuis la séance du 17 janvier 2013.

13) Questions et communications diverses.

Madame le Président a fait le point sur divers dossiers en cours, à savoir :

- les consultations lancées dans le cadre de groupements de commandes,
- la mise en œuvre du P.A.C.T. à l'échelle intercommunale,
- la mise en place du Certiphyto,
- l'enquête sur les besoins en archives au sein de la Communauté de Communes,
- la modification des statuts liée au transfert de la compétence « coordination et sécurité des transports scolaires »,
- les négociations en cours sur la partie de l'ancien collège Gaston Couté située côté Loire,
- la proposition de mise à disposition de kits de sécurité pour les collégiens à l'échelle de la Communauté de Communes pour la rentrée prochaine,
- la réflexion sur le transfert ou la création d'équipements sportifs et culturels,
- le schéma de mutualisation,
- les demandes des communes de Baccon, Rozières-en-Beauce et Coulmiers en terme de pose de signalétique,
- le projet de règlement de fonds de concours.

Madame le Président a informé de la date du prochain Conseil Communautaire :
Jeudi 19 décembre 2013 à 18h30 à Meung-sur-Loire.

Meung-sur-Loire, le 13 novembre 2013
Le Président,

Affiché le : 14/11/2013.

Pauline MARTIN

